



EXPOSITION CANINE NATIONALE



AIGREFEUILLE d'AUNIS - Lac de Frace



Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis - N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941"

CENTRALE
CANINE

Dimanche 14 Mai 2023

Avec attribution
du CACS de la SCC

Entrée des chiens à partir de 8 h 00 - Début des jugements : 9 h 30

Entrée gratuite - Sortie libre (sauf meilleurs de race)

Remise des prix : 15h30

COUPE et PLAQUE DE CHENIL aux CACS, RCACS

1^{er} exc classe jeune - classe champion - classe vétérânPLAQUE DE CHENIL jusqu'au 4^e Exc.

COUPE aux 3 meilleurs: meutes - lots d'affixe - lot de reproducteurs - paire - couple

COUPE au meilleur Baby, Puppy, Vétérân, chien de race française

BAR RESTAURATION RAPIDE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

RESTAURANT À PROXIMITÉ

BREATH - Samedi après midi - Organisé par le Club du Bulldog

Engagement sur scc expo, pour les races bulldog, bouledogue français, carlin, dogue de bordeaux, épagueul japonais, épagueul king charles, épagueul pékinois, griffon belge, griffon bruxellois, shih tzu et terrier de boston

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Groupe 01

Berger blanc suisse, Berger de Beauce, Berger de Picardie,
Berger polonais de plaine- Niziny, Chien loup de Saarloos,
Mudi, Puli, Schapendoes COUTEAU Katerine
Bobtail, Welsh Corgis THUAL Jean-Paul
Spéciale Berger des Shetland, Berger australien VERNON Françoise
Bergers allemands, Border Collie, Chiens de berger belge,
Colleys, Races non citées KERFRIDEN Jean

Groupe 02

Spéciale Bulldog anglais, Bulldog Continental,
Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff DENIS Hélène
Bouvier Suisses, Dogues allemands, Saint Bernard,
Shar Pei, Terre Neuve, Races non citées SOULAT Raymond

Groupe 03

Fox-Terriers, Terrier du Yorkshire SALLET Christian
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Bull Terriers,
Cesky Terrier, Norwich et Norfolk Terrier, Russell Terriers,
Staffordshire américain, Terrier australien, Terrier japonais,
Lakeland Terrier, Terrier de Manchester, Welsh Terrier,
Irish Terrier, Kerry blue Terrier, Toy Terrier THUAL Jean-Paul
Staffordshire Bull Terrier, Races non citées SOULAT Raymond

Groupe 04

Teckels ROUSSET Bernard

Groupe 05

Akita américain, Esquimau canadien, Norsk elghund,
Chien norvégien de macareux, Laikas, Chien d'élan suédois,
Spitz de norbotten, Chien d'ours de carélie, Spitz finlandais,
Berger d'Islande, Buhund norvégien, Chien suédois de Laponie,
Spitz des visigoths, Chien et Berger finnois de Laponie,
Chiens nus du Mexique et du Pérou, Eurasier, Husky sibérien,
Malamute de l'Alaska, Samoyède, Spitz allemands, Spitz italien,
Bangkaew de Thaïlande, Chien thaïlandais à crête dorsale CABON Vincent
Akita, Chow Chow, Races non citées SOULAT Raymond

Groupe 06

Basset Hound, Beagle, Chien de Saint Hubert,
Rhodesian Ridgeback, Races non citées ROUSSET Bernard

Groupe 07

Spéciale Epagueul français,
Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège,
Braque du Bourbonnais SIMONDI Gilbert
Spéciale Setter Gordon SOUSTRE Thierry
Braques de Weimar, Braques français,
Braques hongrois, Epagueuls de Münster, Pointer,
Races non citées ROCHEBEUF Marie-Aude

Groupe 08

Golden, Labrador, autres Retrievers ROUSSET Bernard
Cockers américains, Cockers anglais,
Races non citées CORNET-GOUGON Dominique

Groupe 09

Bichons, Caniches, Chihuahuas,
King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois,
Races non citées CABON Vincent
Bouledogues français, Carlins, Terrier de Boston DENIS Hélène

Groupe 10

Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier afghan,
Lévrier écossais, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois,
Lévrier irlandais, Lévrier polonais, Petit lévrier italien,
Saluki, Sloughi, Whippet BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :

Cédia - Exposition d'Aigrefeuille
67 rue du général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
renseignements : donniou@wanadoo.fr

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé

l'Association Canine demande 1 € supplémentaire
par paiement sur internet pour les frais bancaires

Renseignements : 05 46 83 32 23 - 06 81 38 91 31

donniou@wanadoo.fr

stands commerciaux : 05 46 95 06 12

Cages non numérotées en quantité limitée

SEANCE DE CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30

remplir uniquement 4^e page

CLÔTURE : 24 AVRIL 2023 DATE DE RECEPTION

L'exposition se tiendra à Aigrefeuille d'Aunis le 14 Mai 2023

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30. Les confirmations seules se dérouleront de 8 h 30 à 9 h 30.

LOGEMENT - Quelques cages non numérotées seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Sortie libre après les jugements, sauf pour les meilleurs de race qui devront se rendre sur le ring d'honneur.

BAR RESTAURATION RAPIDE À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains

et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE COURENT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'ACT du 17. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 24 avril 2023.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
Gr 4 : Teckels 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Étna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback 15 mois
Gr 8 : Retrievers 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs actes, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelle cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Règlement des expositions

sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

EXPOSITION CANINE NATIONALE AIGREFEUILLE D'AUNIS 14 MAI 2023

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Cédia - Exposition d'Aigrefeuille - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM avant le 24 avril 2023**

Joindre impérativement : - votre règlement à l'ordre de la A.C.T. du 17
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger.

les propriétaires de chiens appartenant à la 2^e catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

N° Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
puce ou tat.

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	--	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation avec exposition
Couple avec _____ Paire avec _____

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE : 24 avril 2023 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS	Non adhérent	Adhérent ACT du 17	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38,00 €	33,00 €	
2 ^e chien	33,00 €	28,00 €	
3 ^e chien et suivants	30,00 €	25,00 €	
Baby, Puppy, Vétéran (Doivent être les derniers inscrits)	20,00 €	15,00 €	
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10,00 €	10,00 €	
Meute d'au moins 6 chiens (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	70,00 €	70,00 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10,00 €	10,00 €	
Paire, Couple	10,00 €	10,00 €	
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur	10,00 €	10,00 €	
Cotisation de l'ACT du 17 (facultatif) Simple : 10 € - Couple : 15 € <small>Ci-joint le règlement des engagements ci-dessus désignés par:</small>			
Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> C.C.P. <input type="checkbox"/>	Total		
<small>Les chèques devront être établis au nom de : ACT du 17</small>			

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Cages non numérotées en quantité très limitée

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé

Seuls les engagements payés seront retenus

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

Votre e-carte d'exposant vous sera adressée par mail quelques jours avant l'exposition.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Adhérent Association Canine Territoriale de Charente Maritime :

n° de carte 2023 : _____

CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30 : remplir uniquement 4^e page

POUR LES ENGAGEMENTS :

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN®

Attention : pour tout chien présenté à la confirmation (confirmation seule ou avec exposition), vous devez télécharger sur internet le " formulaire d'examen de confirmation " sur le site www.scc.asso.fr ou sur cedia.fr.

Ce papier dûment rempli sera à remettre au juge en même temps que le certificat de naissance et la carte d'identification.

FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA CONFIRMATION SEULE

à renvoyer à Cédia - Confirmation d'Aigrefeuille - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM *avant le 24 avril 2023*
accompagné du règlement de 33 € à l'ordre de l'ACT du 17

Merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir votre carte d'entrée qui vous sera adressée dans la semaine précédant l'exposition

N° tatouage ou transpondeur: _____

N° LOF: _____

Nom du chien : _____

N° d'arrivée:

Race: _____

Variété: _____ Taille: _____ Couleur: _____ Poil: _____ Poids: _____

Date de naissance: _____ Sexe: _____

Nom du père: _____

Nom de la mère: _____

Producteur: _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

**La confirmation seule aura lieu le dimanche 14 mai, de 8h30 à 9h30 sur le lieu de l'exposition
(Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis- N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941").**